

*Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des
premiers ministres de l'Est du Canada*

Mise en œuvre du

**Plan d'action
visant le mercure**

de la Conférence des gouverneurs de la
Nouvelle-Angleterre
et des premiers ministres de l'Est du Canada

Rapport du

Comité de l'environnement des GNA/PMEC

présenté à la

26^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et
des premiers ministres de l'Est du Canada

Le 27 août 2001
Westbrook, Connecticut

Table des matières

Remerciements	i
Avant-propos	1
Résumé	2
Objectif proposé de réduction régionale du mercure d'ici 2010.....	5
Sensibilisation et vulgarisation	7
Réduction du mercure à la source et manutention sans danger des déchets	14
Efforts concernant le mercure dans le secteur dentaire	18
Recherche et contrôle	21
Rapport d'étape sur la réduction des émissions	23
Retrait du mercure	24
Priorités de l'an IV	25
Supplément : Rapport et matrice sur les échantillons de tissus de poisson	

Remerciements

La mise en œuvre du Plan d'action visant le mercure des GNA/PMEC est gérée par les secrétariats de la Conférence, soit la New England Governors' Conference, Inc. et le Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada. La direction du projet est assurée par le groupe de travail des GNA/PMEC sur le mercure, sous les auspices du Comité de l'environnement des GNA/PMEC. La Conférence souhaite remercier les comités pour leur excellent travail dans la mise en œuvre continue du Plan d'action visant le mercure.

Comité de l'environnement des GNA/PMEC

Secrétaire Robert Durand (coprésident)	Bureau de direction des Affaires environnementales du MA
Sous-ministre Byron James (coprésident)	Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux du NB
Commissaire Arthur Rocque	Département de la Protection de l'environnement du CT
Commissaire Martha Kirkpatrick	Département de la Protection de l'environnement du ME
Commissaire Lauren Liss	Département de la Protection de l'environnement du MA
Sous-ministre Ken Dominic	Ministère de l'Environnement de TN
Commissaire Robert Varney	Département des Services environnementaux du NH
Directeur exécutif Bob Langdon	Ministère de l'Environnement et du Travail de la NE
Sous-ministre Dianne Griffith	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'IPE
Directrice Madeleine Caron	Ministère de l'Environnement du Québec
Directrice Jan Reistma	Département de la Gestion de l'environnement du RI
Secrétaire Scott Johnstone	Agence des ressources naturelles du VT
Commissaire Canute Dalmasse	Département de la Protection de l'environnement du VT

Groupe de travail sur le mercure des GNA/PMEC

C. Mark Smith (coprésident)	Département de la Protection de l'environnement du MA
Nabile Elhadi (coprésident)	Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux du NB
Stephanie D'Agostino (coprésidente)	Département des Services environnementaux du NH
John Ciminowski	Département de la Protection de l'environnement du CT
Kevin Macdonald	Département de la Protection de l'environnement du ME
Judy Shope	Département de la Protection de l'environnement du MA
Peter Haring	Ministère de l'Environnement de TN
Duncan MacKay	Ministère de l'Environnement et du Travail de la NE
Debbie Johnston	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'IPE
Raynald Brullotte	Ministère de l'Environnement du Québec
Ron Gagnon	Département de la Gestion de l'environnement du RI
Rich Phillips	Département de la Protection de l'environnement du VT

Organismes partenaires :

Terri Goldberg	NEWMOA
Arthur Marin & Praveen Amar	NESCAUM
Randy England	Département de la Protection de l'environnement du NJ
Jeri Weiss	U.S. EPA (Nouvelle-Angleterre)
Greg Hammond	Environnement Canada

Gestion du Secrétariat :

John Shea	New England Governors' Conference, Inc.
Rheal Poirier	Secrétariat des premiers ministres de l'Est du Canada

AVANT-PROPOS

En juin 1998, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) adoptait le *Plan d'action visant le mercure (PAM)*, un document clé qui décrit des mesures à prendre pour protéger les citoyens et l'environnement contre le mercure. Le PAM était structuré en six grandes catégories de mesures, soit un groupe de travail sur le mercure (GTM), la réduction des sources d'émissions, la prévention de la pollution et la gestion des déchets, la recherche et le contrôle, la vulgarisation et la sensibilisation, ainsi que la gestion des stocks de mercure. Le Plan donne aux États de la Nouvelle-Angleterre et aux provinces de l'Est du Canada une série d'outils coordonnés et puissants afin de réduire les émissions anthropiques de mercure dans notre région et d'éliminer le mercure de nos flux des déchets.

Depuis l'adoption du Plan, les représentants des organismes environnementaux des États et des provinces qui siègent au sein du Groupe de travail sur le mercure, en collaboration avec les organisations partenaires, soit la U.S. Environmental Protection Agency, Environnement Canada, les Northeast States for Coordinated Air Use Management (NESCAUM), la Northeast Waste Management Officials' Association (NEWMOA) et la Commission de coopération environnementale (CCE), ont mis en œuvre avec dynamisme l'esprit et les engagements du Plan. Sous la direction du Comité de l'environnement des GNA/PMEC et relevant des Secrétariats des GNA/PMEC et du Comité de coordination de la Conférence, le Groupe de travail sur le mercure a concentré ses efforts au cours des deux premières années sur les principales sources d'émissions de mercure dans notre région, et il a signalé des succès considérables à cet égard lors des deux dernières Conférences des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Le Plan d'action visant le mercure constitue une initiative historique dans le domaine de l'élaboration de politiques environnementales binationales. Le Plan a été louangé par de nombreux groupes et il a servi de modèle à d'autres efforts régionaux et internationaux comme le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) sur le mercure de la CCE.

Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a adopté son Plan d'action historique visant le mercure en juin 1998, lors de sa réunion à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Depuis, ce document a servi de modèle à d'autres efforts multilatéraux dans ce domaine, notamment au Plan d'action régional nord-américain (PARNA) sur le mercure de la CCE.

RÉSUMÉ

En plus des travaux continus visant à mettre en œuvre les politiques dynamiques de la région de réduction des émissions de mercure, le Groupe de travail sur le mercure et les organismes partenaires ont déployé des efforts considérables en ce qui concerne les catégories de mesures du PAM relatives à la vulgarisation et à la sensibilisation, à la prévention de la pollution, à la recherche et au contrôle, et à la gestion des stocks de mercure. Ces efforts font l'objet de la première partie du rapport, qui porte sur les activités régionales durant la troisième année de la mise en œuvre du Plan (de juillet 2000 à août 2001). Un bref compte rendu est ensuite présenté sur les activités en cours et sur les réalisations en matière de réduction des émissions. Enfin, afin de susciter des mesures régionales et de constituer un autre repère permettant d'évaluer les progrès, un nouvel objectif provisoire de réduction des émissions d'ici 2010 est analysé.

Dans le domaine de la sensibilisation et de la vulgarisation, les États et provinces ont insisté sur des activités comme donner des conseils aux citoyens sur la consommation de poisson, en particulier aux populations sensibles; travailler avec le secteur de la santé, notamment les hôpitaux et les cabinets dentaires, afin de réduire les émissions et l'utilisation du mercure; accroître les efforts locaux visant à éliminer le mercure du flux des déchets grâce à la séparation à la source et au recyclage; travailler avec les écoles afin d'éliminer les dangers liés au mercure en classe. Les activités de prévention de la pollution ont comporté des efforts importants en vue de réduire la teneur en mercure des produits de consommation et des produits commerciaux grâce à la mise en œuvre de lois d'État et à l'élaboration de normes pancanadiennes. Les programmes de collecte du mercure et d'échange de thermomètres ont également contribué au succès des efforts visant à réduire la teneur en mercure des flux de déchets solides ainsi qu'à éduquer le public sur le mercure.

La recherche et le contrôle ont également constitué un volet important des activités de mise en œuvre de l'année dernière. Ces activités comprennent notamment l'évaluation de techniques novatrices de contrôle et de réduction du mercure et l'élaboration d'une série d'indicateurs environnementaux régionaux permettant d'évaluer les progrès vers la résolution du problème du mercure. Le présent rapport contient un bref aperçu des travaux du Groupe de travail sur les tissus de poisson du Groupe de travail sur le mercure. Ce groupe a compilé une matrice des protocoles et pratiques régionales concernant l'échantillonnage des tissus de poisson, et un bref rapport résumant la question et recommandant une coopération accrue dans ce domaine.

Les efforts en cours visant à réduire les principales sources d'émissions de mercure dans la région, soit les incinérateurs municipaux de déchets solides, les incinérateurs de déchets médicaux et les chaudières commerciales, sont également décrits dans le rapport de l'an III. L'an dernier, le GTM a évalué que les mesures en cours à l'époque permettraient de réduire d'au moins 40 % les émissions régionales de mercure jusqu'en 2003. Les provinces et les États ont continué d'accomplir des progrès importants dans ce domaine, et le GTM évalue

Connecticut

« 2001 en 2001 »

Le Connecticut a annoncé l'objectif ambitieux de recueillir 2 001 livres de mercure avant l'automne 2001. Cet objectif est en voie d'être atteint grâce à des ratissages scolaires, des échanges de thermomètres, la collecte de manomètres laitiers et d'autres activités.

actuellement que les émissions régionales de mercure seront réduites de 50 % à 55 % d'ici 2003, dépassant ainsi l'objectif provisoire du PAM. De grandes réductions ont été obtenues pour les principales sources dans la région, bien souvent avant l'échéance prévue. Depuis un an, les incinérateurs de déchets solides municipaux de la région ont installé du matériel de pointe de lutte contre la pollution afin d'éliminer les émissions de mercure. Grâce à ces nouveaux contrôles, ainsi qu'aux efforts de séparation et de réduction à la source visant à éliminer le mercure du flux des déchets municipaux, ces installations remplissent désormais, voire dépassent, les exigences relatives aux plafonds d'émissions de mercure. Il en est découlé des baisses importantes des émissions de mercure, qui ont été obtenues avant les échéances prévues dans le Plan. Les émissions de mercure des incinérateurs médicaux ont également nettement diminué. D'autres sources régionales d'émissions de mercure sont également visées, notamment les eaux usées et les émissions attribuables à des produits contenant du mercure qui ont été brisés et jetés.

Enfin, les efforts de l'an III ont également inclus des activités visant à promouvoir la gestion sans danger des stocks de mercure au niveau fédéral et à résoudre le problème de le «retrait » sans danger du mercure excédentaire.

Une recommandation importante du Groupe de travail sur le mercure et du Comité de l'environnement des GNA/PMEC contenue dans le rapport de l'an III est l'établissement d'un nouvel objectif provisoire de réduction de 75 % ou plus des émissions d'ici 2010, fondé sur l'inventaire des émissions de mercure en 1998 dans notre région. Étant donné que l'objectif à court terme du Plan de réduire de 50 % les émissions provenant de sources identifiées d'ici 2003 devrait être atteint dans les délais, ou plus tôt, il en faut désormais un nouveau pour progresser énergiquement vers l'objectif d'élimination virtuelle établi dans le PAM. La justification de cet objectif est fournie dans le présent rapport.

Le rapport de l'an III ne vise nullement à examiner en détail les efforts en cours dans la région dans le cadre du *Plan d'action visant le mercure*. Il donne plutôt un aperçu des activités importantes en cours dans les États et les provinces et du haut degré de participation et de coordination dans notre région.

La deuxième partie du présent rapport présente brièvement les priorités de travail pour la prochaine année, l'an IV, telles que définies par le Groupe de travail sur le mercure sous la direction du Comité de l'environnement. Ces priorités comprennent la poursuite des travaux avec le Groupe de travail mixte sur les chaudières (un partenariat du Groupe de travail sur le mercure et du Comité directeur sur les pluies acides) afin d'atteindre les objectifs fixés par le groupe dans son rapport à la Conférence l'an dernier. Le Groupe de travail doit également commencer à mettre à jour de l'inventaire des émissions dans la région, évaluer l'état et les besoins du réseau régional de contrôle du mercure, et explorer les possibilités d'ateliers scientifiques et stratégiques sur des thèmes importants comme le retrait du mercure.

Nouveau-Brunswick

« Stratégie de réduction du mercure du Nouveau-Brunswick »

Le Nouveau-Brunswick a achevé récemment sa « Stratégie de réduction du mercure » qui décrit notamment les politiques et programmes visant à réduire davantage les émissions de mercure.

Au moment où le *Plan d'action visant le mercure* entre dans sa quatrième année de mise en œuvre, le Comité de l'environnement des GNA/PMEC signale à la 26^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada que des progrès importants ont été accomplis dans la réduction des émissions de mercure dans notre région et du danger que présente cette toxine pour nos citoyens et notre environnement, mais aussi que la mise en œuvre du Plan se poursuivra énergiquement dans toute notre région.

Maine

« Programme de collecte des déchets »

Le département de la Protection de l'environnement du Maine et le Bureau de la planification du Maine ont collaboré pour mettre en place une infrastructure permettant de recueillir et de gérer correctement les déchets de type universel et les produits contenant du mercure. D'ici la fin de l'été 2001, environ 45 dépôts de diverses tailles seront établis dans l'État afin de recueillir les déchets de type universel et le mercure. Ces dépôts ont été financés au moyen d'une affectation ponctuelle des ressources de l'Assemblée législative du Maine.

OBJECTIF PROPOSÉ DE RÉDUCTION RÉGIONALE DU MERCURE D'ICI 2010

Île-du-Prince-Édouard

En juin 1998, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) ont adopté un Plan d'action visant le mercure, dont l'objectif à long terme était d'éliminer pratiquement les émissions de mercure dans la région. Le plan établissait également un objectif provisoire visant à réduire les émissions régionales de mercure de 50 % d'ici 2003. Cette cible provisoire a constitué un point de repère important pour stimuler et suivre les progrès vers une quasi-élimination

« Waste Watch »

Le programme très réussi de recyclage de l'Île-du-Prince-Édouard (Waste Watch), qui collecte et sépare les déchets en produits recyclables, en matières compostables et en déchets est élargi au-delà de la région de Charlottetown de manière à inclure toute la province.

À leur réunion de septembre 2000 au Massachusetts, la New England Governors Conference, Inc. a demandé à ses représentants des États au sein du Groupe de travail sur le mercure (GTM) de collaborer avec leurs collègues canadiens afin d'évaluer les objectifs et les échéanciers de réduction du mercure après 2003. Plus précisément, la résolution demande :

« que, dans un effort visant à continuer de progresser aussi rapidement que possible vers l'objectif d'une quasi-élimination du mercure anthropique, la NEGC demande à son Comité de l'environnement et aux membres de la Nouvelle-Angleterre du Groupe de travail sur le mercure des GNA/PMEC de collaborer avec leurs homologues de l'Est du Canada pour déterminer de nouvelles cibles de réduction au-delà de celle de 50 % visée d'ici 2003 et de faire rapport à la prochaine réunion de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada sur les cibles et les échéanciers qui pourraient être visés d'ici 2010 ».

Le Groupe de travail sur le mercure des GNA/PMEC s'est donc penché sur cette question, et il recommande l'adoption d'un objectif provisoire, après 2003, visant à réduire d'au moins 75 % les émissions d'ici 2010 et une réévaluation en 2005 afin de tenir compte des nouvelles données. Le GTM s'est appuyé sur deux principes pour élaborer cette proposition, soit que le nouvel objectif de réduction devrait être *difficile à atteindre* mais aussi *réalisable*. Le GTM croit que cet objectif et cet échéancier sont conformes à ces deux principes.

Libellé proposé de l'objectif de réduction régionale du mercure d'ici 2010

D'ici 2010, les provinces et les États établiront et mettront œuvre des mesures visant à réduire d'au moins 75 %, le mercure anthropique de source régionale dégagé dans l'environnement d'après l'inventaire présenté dans l'étude des États du Nord-Est et des provinces de l'Est du Canada de 1998. Cette cible régionale sera réévaluée en 2005 afin de tenir compte des nouvelles données sur les émissions, des mécanismes de contrôle et d'autres facteurs. Au besoin, la cible sera révisée en fonction de cette nouvelle information.

Justification de la recommandation

La cible de réduction recommandée se fonde sur une analyse effectuée par le Groupe de travail sur le mercure des GNA/PMEC. Les réductions possibles pour les sources de mercure identifiées ont été évaluées en utilisant comme point de comparaison l'inventaire des émissions régionales présenté dans l'étude de 1998 des États du Nord-Est et des provinces de l'Est du Canada sur le mercure. Cette analyse indique qu'il devrait être possible de réduire de 75 % les émissions anthropiques de mercure dans l'environnement d'ici 2010. Ces réductions seront toutefois difficiles à atteindre et nécessiteront des mesures énergiques continues afin de réduire les émissions de mercure provenant d'autres sources. L'adoption de cette cible de réduction contribuera à assurer les progrès continus vers l'objectif ultime d'une quasi-élimination des émissions de mercure anthropiques dans la région. Des baisses supérieures à 75 % sont possibles mais exigeraient des diminutions importantes de sources comme le chauffage résidentiel au mazout, qui ne sont pas jugées réalisables d'ici 2010. Sans cette source, la cible de réduction proposée équivaut à une réduction globale de plus de 84 % des émissions d'autres sources.

La quasi-élimination des émissions de mercure dans la région demeurera l'objectif ultime du Plan d'action visant le mercure des GNA/PMEC. Même s'il est prévu que la quasi-élimination des émissions de mercure sera atteinte avant 2010 pour un grand nombre des principales sources de mercure dans la région (p. ex. les incinérateurs de déchets médicaux), la quasi-élimination des émissions provenant d'autres sources comme les chaudières au mazout servant au chauffage résidentiel est peu probable dans ces délais. Bien que, individuellement, les chaudières constituent de petites sources d'émissions de mercure, collectivement, elles représentaient une source importante des émissions globales dans l'étude régionale sur le mercure réalisée en 1998. Le problème de ces chaudières est difficile à résoudre à cause du nombre de chaudières, de leur petite taille, de l'absence de mécanismes de contrôle viables et de la dépendance régionale envers cette forme de chauffage de base. Pour le moment, les moyens de réduire les émissions de ces sources variées et petites ne sont pas bien évalués. On nage donc dans l'incertitude quant à l'échéancier éventuel des réductions régionales futures de cette catégorie d'émissions. Des moyens éventuels de réduire les émissions de ces sources comprennent la conservation de l'énergie, le remplacement du mazout par le gaz naturel ou d'autres sources d'énergie et d'éventuelles façons de réduire la teneur en mercure dans le mazout. Il faut redoubler d'effort au niveau national et régional dans ces domaines. En conclusion, à cause de ces facteurs, il n'est pas possible pour le moment de fixer une date valable pour la quasi-élimination de certaines des émissions de mercure dans la région.

La réévaluation prévue en 2005 permettra d'intégrer de nouvelles données sur les sources régionales de mercure et sur les moyens de les réduire, y compris dans le chauffage résidentiel, en se servant de données qui seront obtenues dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des émissions régionales. La réévaluation permettra au GTM d'examiner la cible pour 2010 et de la modifier au besoin.

Vermont

Programme de collecte des thermomètres

Le Vermont a effectué pendant deux semaines un échange de thermomètres médicaux dans l'État et distribué 33 000

thermomètres numériques dans les pharmacies.

Près de 100 livres de mercure ont été collectées grâce à la collecte de 45 000

thermomètres au mercure et d'autres articles contenant du mercure.

SENSIBILISATION ET VULGARISATION

Aperçu

D'importantes mesures régionales prises au cours de l'année en vue de mettre en œuvre le Plan d'action visant le mercure ont porté sur les programmes de vulgarisation et de sensibilisation. Ces programmes donnaient suite à la Stratégie régionale de communication sur le mercure élaborée par le GTM et approuvée par le Comité de l'environnement l'an dernier. L'objectif global de cette stratégie consiste à favoriser la mise en œuvre du Plan d'action visant le mercure en sensibilisant davantage la population aux problèmes que pose le mercure, notamment en donnant des conseils sur la consommation de poisson, en informant et en sensibilisant les principaux groupes cibles sur les substituts écologiques préférables aux produits contenant du mercure et sur l'élimination et la manutention sans danger, en élargissant l'appui au Plan et en préconisant d'autres mesures nationales et internationales.

La stratégie est mise en œuvre au niveau des États et des provinces afin que les messages soient adaptés de manière à mieux répondre aux besoins de vulgarisation particuliers des divers groupes cibles dans la région et de profiter de circuits de communication multiples et variés. Le GTM a fourni le mécanisme permettant d'échanger de l'information sur les programmes réussis et les défis, en plus de coordonner les programmes de manière à accroître l'uniformité des messages communiqués.

Tous les États et provinces mettent en œuvre des programmes de vulgarisation visant à informer la population et les autres parties visées au sujet du mercure, en mettant l'accent sur les aspects indiqués cidessus. En plus de ceux qui s'adressent au grand public, des programmes ont été mis en place afin d'atteindre des populations sensibles comme les femmes en âge d'enfanter, les enfants et les Autochtones, ainsi que les populations non anglophones de la Nouvelle-Angleterre. Des efforts ont été déployés par l'entremise du GTM pour accroître la coordination et les interactions relatives à la sensibilisation au mercure ainsi que les initiatives de vulgarisation entre les ministères de la Santé et de l'Environnement des États et des provinces.

Au moyen de mesures de sensibilisation à l'intention des entreprises et des organisations qui utilisent du mercure ou sont en contact avec la toxine – comme les écoles, les hôpitaux, les cabinets dentaires, les recycleurs, les manipulateurs de déchets et de nombreux autres utilisateurs – des programmes ont été élaborés afin de réduire l'utilisation du mercure, d'éliminer le mercure du flux des déchets et de s'assurer que personne n'est exposé accidentellement au mercure.

Les sections qui suivent, organisées en gros en fonction des groupes cibles, résument quelques-unes des mesures de vulgarisation et de sensibilisation en cours dans la région. Étant donné l'ampleur et la portée de ces efforts dans les États de la Nouvelle-Angleterre et dans les provinces de l'Est du Canada, les exemples de programmes donnés ci-dessous sont présentés sous forme de brefs aperçus des activités des régionales – ils ne sont nullement exhaustifs et ne constituent pas non

Nouvelle-Écosse

« Programme des établissements de santé »

La Nouvelle-Écosse élargira son programme de gestion du mercure au complexe régional de la santé du Cap-Breton à tous les autres hôpitaux provinciaux. C'est un programme qui a fait ses preuves. En partenariat avec Environnement Canada, la province évaluera l'utilisation du mercure et les politiques relatives à l'utilisation, à la manutention et à l'élimination du mercure et elle prendra ensuite les mesures qui s'imposent. Ce programme comprendra des analyses de mercure dans les égouts des hôpitaux.

plus des descriptions complètes des programmes. Des renseignements plus détaillés sur les divers programmes peuvent être obtenus en s'adressant aux États ou aux provinces en cause. En plus de ce rapport sommaire, des exemples de documents de sensibilisation et de vulgarisation utilisés dans la région seront distribués ou affichés à la réunion des GNA/PMEC. Ils comprendront par exemple des thermomètres numériques ainsi que les brochures connexes sur le mercure; des conseils sur la consommation de poisson; des objets promotionnels comme des aimants et des crayons; des fiches documentaires; des affiches; des présentoirs; des vidéos et des articles de journaux.

Résumés des programmes

Les États et les provinces ont élaboré et utilisé de nombreux moyens de communication et médias pour sensibiliser davantage la population à la toxicité du mercure et pour montrer comment éliminer correctement des produits contenant du mercure et comment les manipuler sans danger, ainsi que les mesures à prendre en cas de déversement accidentel de mercure (notamment quand un thermomètre se brise). Il s'agit entre autres d'annonces à la télévision, à la radio et dans les journaux, de brochures, de pages Web, d'événements spéciaux, de programmes scolaires, de sensibilisation par des circuits spécialisés comme le milieu médical, de programmes reliés de prévention de la pollution et de vulgarisation comme les échanges de thermomètres; et de numéros de téléphone sans frais pour se renseigner sur le mercure. Les sections qui suivent résument brièvement les mesures régionales de sensibilisation et de vulgarisation en fonction du groupe cible.

Grand public

Les exemples de mesures par lesquelles les États et les provinces se sont adressés au public pour les sensibiliser au mercure sont nombreux. Un grand nombre d'États et de provinces mettent en œuvre de vastes programmes de sensibilisation et de vulgarisation dans le cadre de leur stratégie respective concernant le mercure. Quelques exemples de ces mesures de sensibilisation suivent.

Dans le cadre du programme de sensibilisation au mercure du New Hampshire, un message télévisé d'écovigie décrivant les dangers du mercure et la gestion correcte des déchets contenant du mercure a été réalisé en collaboration avec une chaîne de télévision locale et diffusé dans l'ensemble de l'État. Le New Hampshire a aussi publié une série de fiches documentaires sur le mercure et rédigé plusieurs articles de journaux à l'intention du grand public.

L'Île-du-Prince-Édouard a imprimé quelques articles sur le mercure dans les journaux locaux et les fiches documentaires sur le mercure de Terre-Neuve expliquent les sources de mercure, le transport et les effets néfastes sur la santé. Le Nouveau-Brunswick a rédigé et publié un article sur le mercure dans le bulletin Gulf of Maine.

Rhode Island

« Loi sur le mercure »

Le Rhode Island a adopté des lois historiques en matière de vulgarisation et de réduction des émissions de mercure (S-0661 et H-6161) qui visent à établir un cadre lui permettant de réduire la teneur en mercure des produits vendus et distribués dans l'État, et de gérer les déchets contenant du mercure.

Le Massachusetts a établi un numéro sans frais (1-866-9 MERCURY) afin de renseigner le public sur le mercure. Le Massachusetts a aussi lancé une campagne de sensibilisation au mercure.

Il s'agit d'un programme auquel participent de nombreux organismes et qui comprend des annonces à la radio afin de sensibiliser le public, les entreprises, les populations sensibles et les fonctionnaires municipaux aux dangers du mercure. La campagne comprend des activités spéciales comme une journée de sensibilisation au mercure à l'aquarium de la Nouvelle-Angleterre et une conférence de presse sur la stratégie de tolérance zéro au mercure à Walden Pond.

Le Rhode Island, qui a adopté récemment des lois de grande portée sur les produits contenant du mercure, lancera des programmes de sensibilisation pour appuyer ces lois et sensibiliser davantage la population au mercure.

En plus de ces efforts, les États et les provinces ont aussi élaboré quelques présentoirs sur le mercure adaptés aux divers groupes cibles. Ces outils servent à renseigner le public sur le mercure et sont utilisés lors d'activités spéciales. Quelques exemples d'entre eux seront présentés à la réunion des GNA/PMEC en août 2001.

L'Internet s'est révélé être un autre moyen très efficace de diffuser l'information sur les problèmes que pose le mercure. Tous les États et provinces de la région affichent de l'information sur le mercure sur leur site Web. De plus, Environnement Canada élabore actuellement un site qui sera consacré au mercure, et le site Internet de la U.S. EPA (Nouvelle-Angleterre) fonctionne déjà. Des liens entre les sites des États et des provinces de la région, des sites inter-États comme ceux de la Northeast Waste Management Officials' Association (NEWMOA), qui met l'accent sur la prévention de la pollution au mercure, et des sites nationaux, facilitent l'accès du grand public à la foule de renseignements qui existent sur le mercure.

Ces efforts et d'autres semblables dans les autres États et provinces permettent à la population de mieux connaître la présence du mercure dans leur vie quotidienne et appuient d'autres programmes de sensibilisation s'adressant à des publics spécialisés qui sont décrits ci-dessous. En particulier, la sensibilisation populaire au mercure facilite un grand nombre de programmes de séparation à la source et de prévention de la pollution mis en œuvre dans les États et les provinces. Ces programmes permettent à leur tour d'atteindre d'importants groupes cibles et de distribuer du matériel éducatif plus détaillé ou spécialisé. Ces programmes comprennent notamment les programmes d'échange de thermomètres décrits ci-dessus, les programmes de collecte des déchets dangereux auprès des ménages et dans les entreprises, les programmes de collecte du mercure dans les hôpitaux et les établissements de soins, les programmes dentaires (décrits de façon plus détaillée dans le présent rapport), ainsi que les programmes de nettoyage scolaire.

Québec

« Programme de mercure dentaire »

La Communauté urbaine de Montréal a élaboré un programme novateur et réussi auprès de ses fournisseurs de services dentaires afin de réduire la quantité de mercure que les cabinets dentaires rejettent dans les égouts. Ce programme comprend un règlement qui vise à promouvoir les technologies les plus récentes de traitement des eaux usées des cabinets dentaires et de captage du mercure.

Programmes d'échange de thermomètres

Les programmes d'échange de thermomètres, par lesquels des thermomètres au mercure sont échangés contre d'autres thermomètres sans mercure, sont mis en œuvre dans la plupart des États et provinces et constituent un moyen de sensibilisation et de vulgarisation très fructueux dans la région. Ainsi, le Vermont et le Connecticut ont relié étroitement leurs programmes de sensibilisation et de vulgarisation à l'intention du grand public à leurs programmes d'échange de thermomètres. Cette façon de procéder s'est révélée très efficace pour collecter du mercure et renseigner le public. Dans le cadre du programme du Vermont, 45 000 thermomètres contenant plus de 100 livres de mercure ont été recueillis. En plus de réduire le risque de bris accidentel, et les émissions dans l'environnement ainsi que l'exposition qui en découlent à la maison, ce programme a aussi constitué un excellent outil de vulgarisation. Le Vermont a profité du programme d'échange pour distribuer une brochure éducative sur le mercure, qui a atteint une forte proportion des citoyens de l'État. Le Vermont a aussi produit des panneaux d'information sur le mercure et du matériel éducatif, qui ont été affichés ou distribués dans de nombreuses activités de l'Assemblée législative, dans les salons de l'habitation et les foires commerciales organisés dans l'État. Parmi les autres mesures, la campagne de sensibilisation au mercure menée au Connecticut a compris une annonce à la télévision et une énorme reproduction d'un thermomètre installée devant tous les bureaux de la Protection de l'environnement, afin de renseigner le public sur la quantité de mercure recyclé dans le cadre du programme d'échange de thermomètres et de collecte du mercure. Se fondant en partie sur le succès de ces programmes, le Massachusetts, le New Hampshire et le Maine mettent aussi en œuvre des programmes d'échange de thermomètres.

Municipalités

Un grand nombre d'États et de provinces mettent en œuvre des programmes pour renseigner les fonctionnaires municipaux et les aider dans leurs efforts de sensibilisation des citoyens aux problèmes que pose le mercure. D'autres programmes de collecte servent également à la sensibilisation et la vulgarisation au niveau municipal. Par exemple, le Maine parraine des ateliers à l'intention des municipalités sur les problèmes liés aux déchets de mercure; le Massachusetts aide les municipalités à sensibiliser les citoyens; le New Hampshire encourage les municipalités à renseigner la population sur leurs activités de collecte et fournit la moitié du financement des campagnes de collecte locales.

S'ils ne sont pas éliminés correctement, les tubes fluorescents peuvent se briser et rejeter du mercure dans l'environnement. En Nouvelle-Écosse, des mesures de sensibilisation ont visé à éviter que ces tubes se retrouvent dans les déchets solides. L'Île-du-Prince-Édouard collabore également avec la Island Waste Management Corporation et Terre-Neuve, avec son Comité interministériel sur le recyclage, afin d'éliminer cette source de mercure, notamment par des mesures de sensibilisation. Des mesures de ce genre ont aussi été prises pour des programmes de collecte d'autres produits qui contiennent du mercure. Par exemple, le Vermont, le Connecticut et le Maine ont des programmes de récupération et d'élimination du mercure dans les manomètres laitiers.

Massachusetts

« Stratégie de tolérance zéro au mercure »

Le Bureau exécutif du Bureau des affaires environnementales (EOEA) du Massachusetts a mis en œuvre énergiquement une stratégie de tolérance zéro au mercure regroupant plusieurs organismes et appliquée dans l'ensemble de l'État. Grâce à cette stratégie, les citoyens de l'État sont maintenant mieux informés sur le mercure, plus de 2 000 livres de mercure ont été recyclées, les émissions des incinérateurs ont été réduites de plus de 95 % et un programme de surveillance stratégique de l'environnement a été établi.

Hôpitaux et secteur de la santé

Les hôpitaux et les établissements de santé ont toujours utilisé des produits contenant du mercure comme des thermomètres et d'autres instruments. Les onze États et provinces ont tous incité leurs établissements de santé à participer à des dialogues et des programmes en vue d'éliminer ou de remplacer les produits contenant du mercure, de gérer les déchets de mercure et de former le personnel pour qu'il sache manipuler et éliminer correctement le mercure. Des ateliers sur la réduction du mercure au New Hampshire coparrainés par l'association des hôpitaux de l'État et l'opération d'écologisation de la Nouvelle-Écosse (qui a vérifié l'utilisation du mercure dans les établissements de santé et permis d'élaborer de nouvelles procédures et politiques relatives au mercure) constituent deux exemples de ce type de mesure de sensibilisation dans notre région. La Communauté urbaine de Montréal a pris des mesures concertées avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour résoudre le problème de la présence du mercure dans les hôpitaux de la Communauté. Les hôpitaux d'État du Massachusetts collaborent afin d'inciter les gestionnaires et les agents d'achat de ces établissements à réduire l'utilisation d'instruments contenant du mercure. Le Maine s'est aussi allié à la Maine Hospital Association afin d'élaborer des plans de prévention de la pollution et de donner une formation pour sensibiliser le personnel au problème du mercure. De plus, de nombreux hôpitaux de la région ont participé au programme 'Mercury Challenge' de l'EPA.

Cabinets dentaires

L'utilisation d'amalgames dentaires dans les plombages et les autres travaux dentaires entraînent d'importants rejets de mercure dans les égouts. Des programmes sont en place ou en cours d'élaboration dans toute la région afin de renseigner les dentistes sur les dangers du mercure pour l'environnement, les méthodes pour réduire les émissions de mercure, les moyens de collecter et d'éliminer correctement le mercure dans les cabinets, et les substituts aux amalgames contenant du mercure. Un protocole d'entente entre la Nouvelle-Écosse et l'association dentaire provinciale a favorisé la collecte et de recyclage du mercure dans cette province. En collaboration avec la National Wildlife Federation et l'association dentaire de l'État, le Vermont a élaboré un guide des pratiques exemplaires à l'intention des cabinets dentaires. Le Massachusetts a également établi, en collaboration avec l'association dentaire de l'État et Stericycle, Inc, un programme de collecte du mercure élémentaire qui a permis de collecter plus de 1 600 livres de mercure dans les cabinets dentaires de la province. Le protocole d'entente entre le Massachusetts et l'association dentaire de l'État prévoit des efforts concertés entre l'association et les organismes environnementaux de l'État afin de renseigner les dentistes sur les pratiques de gestion exemplaires et d'évaluer les technologies disponibles pour éliminer le mercure des eaux usées. D'autres États ont également distribué aux dentistes de l'information sur les pratiques de gestion exemplaires; le Maine et le Nouveau-Brunswick collaborent avec les dentistes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des dentistes sur les plans de prévention de la pollution au mercure et les pratiques exemplaires dans ce domaine.

**Terre-Neuve et
Labrador**

***Guide des
ressources sur la
sécurité dans les
cours de sciences***

*Le ministère de
l'Éducation de la
province a joué un
rôle de chef de file
pour élaborer un
guide des
ressources sur la
sécurité dans les
cours de sciences,
qui porte
notamment sur les
déversements de
mercure,
l'exposition au
mercure et
l'entreposage du
mercure.
Le document dresse
aussi la liste de tous
les composés de
mercure, sauf le
mercure
élémentaire
encapsulé, qui sont
des produits
chimiques qui ne
devraient pas être
présents dans les
laboratoires des
écoles.*

Écoles

Les écoles utilisaient depuis longtemps du mercure dans leurs programmes de sciences et ont donc été une source de déversements accidentels nécessitant souvent des nettoyages coûteux et entraînant une exposition inutile à cette toxine. La région a lancé plusieurs programmes visant à renseigner le personnel scolaire et les élèves sur le mercure, à éliminer le mercure des cours de sciences et à organiser des nettoyages pour éliminer le mercure élémentaire. Le Vermont a mis en œuvre un programme d'élimination des produits chimiques et du mercure dans les laboratoires de sciences des écoles. Dans le cadre de ce programme, toutes les écoles auront obtenu une formation de deux jours, comprenant notamment de l'information sur le mercure. Plus de 625 livres de mercure provenant de 83 écoles participantes ont été recueillies dans le cadre de ce programme. Terre-Neuve a publié à l'intention des écoles un guide des ressources sur la sécurité dans les cours de sciences qui porte notamment sur les déversements de mercure, sur l'exposition au mercure et sur l'entreposage du mercure. Le Connecticut a effectué des opérations de nettoyage dans vingt écoles, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont éliminé le mercure de leurs écoles et révisé les programmes de cours en conséquence, et l'Île-du-Prince-Édouard a élaboré un plan de gestion du mercure à l'intention des écoles. Les organismes de protection de l'environnement du New Hampshire et du Massachusetts collaborent avec les ministères de l'Éducation afin d'éliminer le mercure des écoles. Le Massachusetts a terminé des opérations de nettoyage dans 30 écoles, prévoit en effectuer 50 autres l'an prochain et a également publié du matériel pédagogique sur le mercure. Le Maine a également publié à l'intention du personnel scolaire du matériel de formation sur le mercure et la gestion des déchets dangereux.

Populations sensibles : Conseils sur la consommation de poisson

Tous les États de la Nouvelle-Angleterre et toutes les provinces de l'Est du Canada ont actuellement en place un programme quelconque de conseils sur le poisson afin d'informer les pêcheurs et les consommateurs de poisson sur les niveaux de mercure dangereux. Certains groupes démographiques, comme les femmes enceintes et les jeunes enfants, sont particulièrement à risque s'ils consomment du poisson à forte teneur en mercure. Grâce à du financement interagences du département de la Protection de l'environnement, le département de la Santé publique du Massachusetts a redoublé d'efforts pour renseigner le public sur la consommation de poisson, notamment en traduisant ses conseils et son matériel éducatif en plusieurs langues afin de mieux rejoindre les populations sensibles; en faisant des annonces publiques; en organisant des groupes de consultation; et en faisant de la publicité dans les transports publics. Le Québec a mis à jour le « Guide de consommation du poisson de pêche sportive », qui contient les données les plus récentes sur le mercure (et d'autres contaminants visés) dans les tissus de poisson, et des renseignements provenant de plus de 600 lacs et ruisseaux échantillonnés. Cette information est également affichée sur le site Internet du ministère de l'Environnement du Québec. Le New Hampshire a réalisé une deuxième annonce télévisée d'écovigie pour donner des conseils de l'État sur le poisson d'eau douce. Le département de la Santé publique du Maine a publié un guide très instructif sur les

New Hampshire

Réductions des émissions des incinérateurs de déchets médicaux

Depuis le 10 avril 2001, tous les incinérateurs de déchets médicaux doivent se conformer au nouveau règlement du New Hampshire sur les incinérateurs de déchets médicaux infectieux dans les hôpitaux. Avant l'adoption de ce règlement, qui établit un plafond d'émissions de mercure de 0,055mg/dsmc (dix fois plus strict que le plafond national), il y avait treize incinérateurs de déchets médicaux dans l'État. Il en reste deux et les émissions de mercure ont été réduites de 98 %.

niveaux de mercure dans diverses espèces de poisson, qu'il distribuera aux autres États et aux provinces de la région. Parce que les pêcheurs peuvent pêcher dans de nombreuses régions et que les consommateurs de poisson peuvent prendre leurs vacances ailleurs que dans leur État d'origine, les Northeast States for Coordinated Air Use Management collaborent avec les départements de la Santé publique et les organismes environnementaux de la région afin de publier une brochure commune visant à informer le public sur les risques éventuels du mercure dans le poisson et sur les conseils nationaux concernant la consommation de poisson. La brochure donnera également les adresses où obtenir des renseignements dans chaque État.

Secteurs commercial et institutionnel

La sensibilisation à l'intention des récupérateurs, des entreprises de gestion des déchets et des recycleurs constitue également une composante importante de la stratégie régionale visant à éliminer le mercure du flux des déchets. La bonne façon d'enlever et de manipuler des commutateurs d'allumage d'automobiles est décrite dans un guide de pratiques exemplaires publié au New Hampshire, et un document semblable sur les appareils électriques et intitulé 'Household Appliance Mercury Switch Removal' est en cours de rédaction au Vermont. Deux grands parcs de véhicules du Connecticut ont convenu d'enlever les commutateurs contenant du mercure dans leurs véhicules et de les remplacer par des commutateurs à billes. Un comité consultatif de la gestion des déchets de Terre-Neuve a été chargé de trouver des solutions aux problèmes relatifs aux déchets contenant du mercure dans cette province. Le Massachusetts a achevé un projet axé sur les commutateurs au mercure dans les appareils ménagers. Le Vermont, le Maine, le New Hampshire et le Rhode Island mettent en œuvre ou élaborent à l'intention du secteur commercial des programmes de sensibilisation sur leurs lois respectives en matière de produits contenant du mercure.

Un volet important de nombreux programmes de sensibilisation et de vulgarisation s'adresse aux gestionnaires, aux exploitants et aux employés. Le Rhode Island a donné une formation aux employés sur la bonne façon de manipuler les déchets contenant du mercure dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation dans le secteur hospitalier. Le Massachusetts a collaboré avec les gestionnaires d'établissements fédéraux pour réaliser un projet régional financé par l'USEPA et visant à analyser et à réduire l'utilisation du mercure, à répertorier le mercure et à améliorer les pratiques de manutention et d'élimination dans les immeubles fédéraux, en plus de sensibiliser les gestionnaires des immeubles aux problèmes relatifs au mercure. Le New Hampshire a ajouté des renseignements sur le mercure dans son programme de certification des fournisseurs de services de gestion des déchets solides.

Conclusion

En conclusion, cette section a donné un bref aperçu de l'éventail et de la diversité des nombreuses activités de sensibilisation et de vulgarisation relatives au mercure en cours dans les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, par souci de brièveté, nous ne voulions pas donner une liste exhaustive; de nombreux programmes n'ont pas été présentés et toutes les descriptions ont été raccourcies. Les États et les provinces ont grandement appris les uns des autres au sujet des initiatives qui ont réussi (et de certaines qui ont échoué), et ils continuent d'échanger des renseignements importants sur leurs programmes, afin de pouvoir les adapter à leurs besoins et leurs pratiques.

RÉDUCTION DU MERCURE À LA SOURCE ET MANUTENTION SANS DANGER DES DÉCHETS

Introduction et aperçu

Depuis un an, les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada ont lancé quelques programmes fructueux visant à réduire les émissions de mercure attribuables aux produits. Ces efforts sont conformes au rapport approuvé à la réunion des GNA/PMEC de l'an dernier à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Les produits contenant du mercure, notamment les thermomètres médicaux, les thermostats, les tubes fluorescents, les commutateurs, les manomètres laitiers, les piles à combustible de type bouton, et les instruments médicaux, sont très fréquents dans les déchets solides municipaux. Afin de résoudre les problèmes environnementaux liés au mercure contenu dans les produits, les États et les provinces ont lancé de nombreux types de programmes, soit :

- ?? mesures de séparation à la source et de collecte du mercure pour les produits contenant du mercure, y compris des programmes réalisés par l'entremise des centres de collecte de déchets ménagers dangereux;
- ?? propositions coordonnées de mesures législatives d'État visant le retrait des produits contenant du mercure, l'interdiction de produits, l'interdiction de jeter des produits, l'étiquetage et la collecte des produits contenant du mercure dans le cadre de programmes parrainés par les fabricants;
- ?? élimination du mercure dans les écoles, les fermes laitières, les hôpitaux et les cliniques dentaires;
- ?? programmes de partenariat avec les associations médicales et dentaires afin de réduire les émissions de mercure dans les établissements de soins;
- ?? échanges de thermomètres;
- ?? mise en place et expansion des infrastructures à l'appui des programmes de séparation à la source;
- ?? sensibilisation et vulgarisation à l'intention de la population, des municipalités, des entreprises et des établissements de soins.

Même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, ces programmes ont donné d'excellents résultats jusqu'ici. La quantité totale de mercure recueillie dans la région ne sera pas connue avant la fin de l'année, mais les données provisoires indiquent que les organismes environnementaux des États et des provinces ont recueilli des milliers de livres de mercure qui ne se sont pas retrouvées dans les déchets solides municipaux.

Des exemples particuliers d'activités régionales dans ce domaine sont décrits dans les sections qui suivent. En résumé, tous les États ont proposé cette année des volets importants de la loi modèle sur la sensibilisation au mercure et la réduction du mercure, et plusieurs ont réussi à faire adopter ces lois. Des partenariats entre les organismes environnementaux des États et des provinces et leurs associations dentales et médicales respectives ont été établis et ont permis de collaborer étroitement avec ces secteurs pour recueillir de grandes quantités de mercure excédentaire et de mettre en œuvre des programmes de collecte et d'élimination du mercure. Certains de ces programmes sont présentés de façon plus détaillée dans le compte rendu sur le secteur dentaire qui suit. Enfin, plus de 100 écoles primaires et secondaires de la région ont effectué des opérations de nettoyage qui ont permis de recueillir des centaines de livres de mercure.

Exemples de programmes de collecte et d'élimination du mercure

Tel que noté lors de la réunion des GNA/PMEC de l'an dernier, des quantités importantes de mercure sont souvent présentes dans les écoles, d'où un grand risque d'émission dans l'environnement et une exposition inutile des enfants en cas de déversement et de bris. Les déversements peuvent exiger des nettoyages coûteux et des fermetures d'écoles. La région a donc entrepris plusieurs programmes visant à renseigner le personnel scolaire sur le mercure et à éliminer le mercure des

écoles. À cette fin, les lois adoptées au New Hampshire, au Rhode Island et dans le Maine interdisent désormais l'utilisation du mercure dans les écoles. Les organismes environnementaux du Massachusetts collaborent avec le département d'Éducation dans le même but. Le projet de nettoyage du mercure dans les laboratoires de sciences des écoles du Vermont remporté un grand succès, puisque plus de 625 livres de mercure ont été recueillies dans 83 écoles participantes. Le Massachusetts a nettoyé au moins 30 de ses écoles secondaires et professionnelles cette année en collaborant avec les organismes gouvernementaux locaux, les associations régionales inter-États, et les exploitants des incinérateurs municipaux de déchets solides de l'État et il prévoit que 50 autres écoles seront nettoyées l'an prochain. Ces nettoyages ont permis d'enlever des centaines de livres de mercure des écoles.

Le Connecticut a effectué des opérations de nettoyage dans vingt écoles, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont éliminé le mercure de toutes leurs écoles et révisé leurs programmes de cours en conséquence, et l'Île-du-Prince-Édouard a élaboré un plan de gestion du mercure à l'intention des écoles. Le Connecticut est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif fixé par le commissaire Arthur J. Rocque, Jr., du département de la Protection de l'environnement, de recueillir 2 001 livres de mercure d'ici la fin de 2001. Une collecte de mercure dentaire, organisée en juin en partenariat avec l'association dentaire du Connecticut, a permis d'éliminer 412 livres de mercure. Les dentistes ont apporté leur mercure en vrac inutilisé à des centres de collecte établis dans sept villes de l'État. Grâce aux collectes de déchets solides ménagers dangereux et aux opérations d'échange de thermomètres, le montant total collecté jusqu'en juillet était de 1 837 livres. Plus de 50 000 thermomètres numériques ont été distribués et les échanges se poursuivront cet automne.

Le Massachusetts a recueilli plus de 1600 livres de mercure élémentaire inutilisé dans les cabinets dentaires de l'État dans le cadre de sa première collecte dans ce secteur, ainsi que des centaines de livres de mercure dans le cadre des programmes d'échange de thermomètres et de collecte municipale. Ces programmes ont été financés au moyen de subventions municipales et des programmes de séparation à la source mis en œuvre par les exploitants des incinérateurs municipaux de déchets solides, comme l'exige le règlement de l'État. Ces installations investissent plus d'un million de dollars par année dans les programmes relatifs au mercure. Le Massachusetts a aussi aidé ses municipalités à réaliser des programmes de recyclage des ampoules, par l'entremise de son programme de subventions municipales et d'un marché d'État pour le recyclage du mercure.

Le Vermont a achevé son programme d'échange de thermomètres dans les pharmacies. Le programme a très bien réussi, car environ 15 % des ménages y ont participé, 33 000 thermomètres numériques ont été distribués et 45 000 thermomètres au mercure ont été recueillis, ce qui représentait 95 livres de mercure. Au total, 111 pharmacies sur les 119 que compte l'État ont participé à l'échange. Toutes se sont engagées à cesser volontairement de vendre des thermomètres au mercure. Les départements de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture du Maine ainsi que le Bureau de planification de l'État ont lancé un programme semblable afin de remplacer les manomètres au mercure dans l'industrie laitière du Maine.

Quelques exemples de mesures d'élimination du mercure dans d'autres secteurs comprennent un partenariat entre le département de la Protection de l'environnement du Maine et les principales organisations du secteur de la santé dans l'État, afin de promouvoir l'élimination du mercure dans les hôpitaux du Maine. À la mi-juillet, 36 des 38 membres de la Maine Hospital Association avaient signé des ententes volontaires afin d'éliminer virtuellement les déchets contenant du mercure d'ici 2005. L'État collabore également avec les organisations du secteur de la santé en fournissant des renseignements et de l'aide pour atteindre les buts du programme de partenariat.

Des efforts semblables sont en cours dans la plupart des autres États et provinces. Par exemple, le Québec a mené une enquête dans les hôpitaux et les établissements de santé concernant l'utilisation des thermomètres au mercure et la possibilité d'adopter d'autres technologies. Un plan d'action est proposé et recommande l'interdiction des thermomètres au mercure dans les hôpitaux et les établissements de santé et l'élimination sans danger des stocks existants. Certains établissements

ont déjà interdit volontairement l'utilisation de thermomètres au mercure. Le département de la Protection de l'environnement du Connecticut collabore avec l'association des recycleurs d'automobiles de l'État pour mettre en place un programme volontaire par lequel les recycleurs enlèveront et recycleront les commutateurs d'allumage au mercure. Ils empêcheront ainsi l'émission de mercure lorsque les automobiles munies de ces commutateurs sont broyées et déchiquetées, ou lorsque les commutateurs rouillent avec le temps. Un projet semblable est en cours au Québec. Des groupes intéressés qui préconisent l'élimination des composantes au mercure dans les automobiles se réunissent également au Vermont et dans le Maine. En outre, un grand nombre d'États et de provinces ont aussi investi davantage dans les projets d'infrastructure et de renforcement des capacités afin d'aider les municipalités à mettre en œuvre des programmes de collecte du mercure et de réduction à la source. Par exemple, le Massachusetts et le New Hampshire accordent désormais aux municipalités des subventions et de l'aide pour les dépôts de produits contenant du mercure et les programmes de collecte du mercure.

Autres initiatives

Environnement Canada et provinces

Les provinces de l'Atlantique participent activement au processus des normes pancanadiennes, sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). La démarche est conforme à la politique du CCME sur la gestion des substances toxiques, qui stipule que le mercure doit être géré tout au long de son cycle de vie, afin de limiter au minimum les émissions. Les normes nationales élaborées dans le cadre du processus des normes pancanadiennes sont appuyées par le CCME et mises en œuvre dans toutes les provinces et territoires. La mise en œuvre s'effectue par divers moyens, notamment l'utilisation des lois existantes pour exiger l'application des normes comme condition à l'obtention d'un permis d'exploitation de certaines installations.

Parce que le mercure contenu dans les automobiles constitue une source importante d'émissions éventuelles lorsque les véhicules envoyés à la casse sont recyclés, Environnement Canada, de concert avec l'Ontario Automotive Recyclers Association, Pollution Probe et d'autres partenaires, a lancé un projet pilote visant à enlever les commutateurs d'allumage contenant du mercure avant que les automobiles soient recyclées. Onze démanteleurs participeront au projet pilote visant à enlever et recycler les commutateurs au mercure entre juin et octobre 2001. Les résultats de ce projet permettront d'évaluer la faisabilité d'un élargissement de ce programme.

Environnement Canada met aussi en œuvre un programme pilote de reprise des thermomètres médicaux au mercure afin d'encourager les citoyens à échanger leurs thermomètres au mercure contre des thermomètres numériques. Ce projet pilote devrait débuter à l'automne 2001.

Le Nouveau-Brunswick a adopté une politique concernant l'acquisition de tubes fluorescents à faible teneur en mercure et peu énergivores dans les immeubles gouvernementaux. Cette province a aussi appuyé le remplacement des manomètres au mercure dans l'un de ses hôpitaux régionaux.

Projet des installations fédérales

La NEWMOA, l'EPA et le département de la Protection de l'environnement du Massachusetts ont élaboré et mis en œuvre le premier programme américain de réduction du mercure portant sur l'utilisation du mercure et la gestion des installations fédérales dans la région. Les installations participantes ont été vérifiées, des produits de remplacement et des protocoles de gestion révisés ont été recommandés et adoptés, deux ateliers sur le mercure ont été organisés, de nombreux produits contenant du mercure ont été recyclés, et le rapport final sur le projet a été publié. On peut se procurer un exemplaire de ce rapport en s'adressant à la NEWMOA.